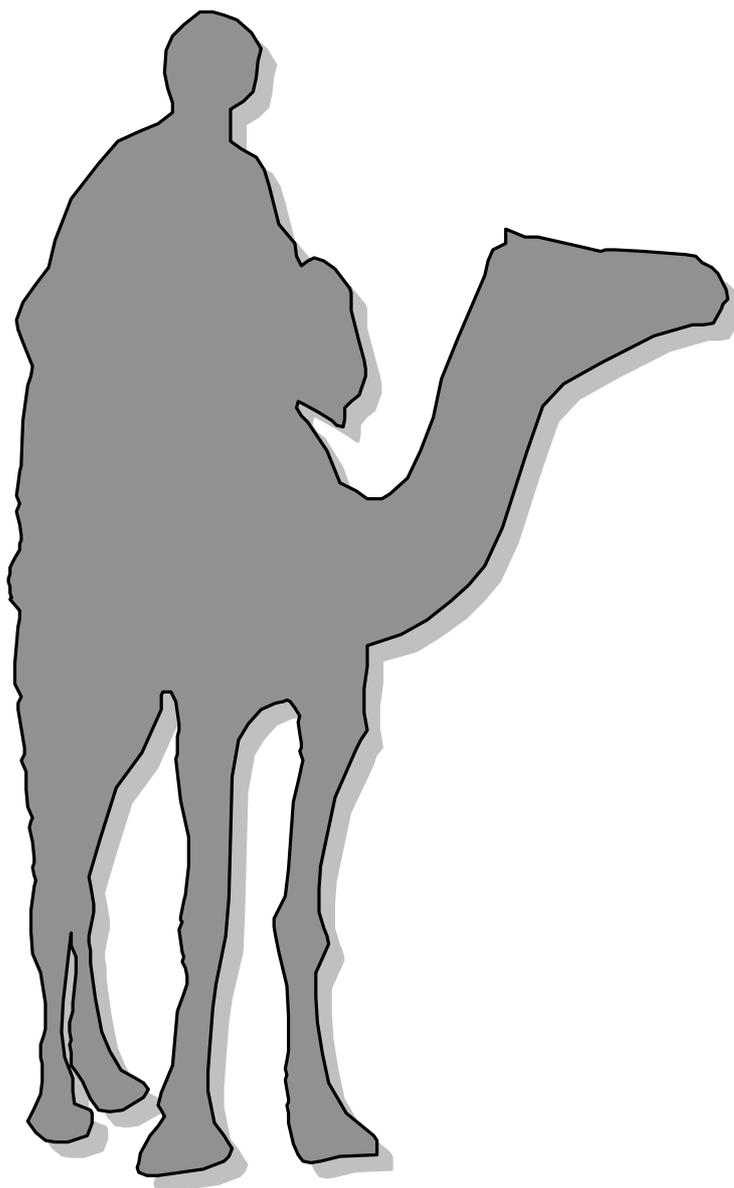


Dans l'Est Mauritanien : "gestion de terroir villageois ou mobilité?"



Dr Dah O/Khtour, Expert Socio-Economiste/Pastoraliste (GIRNEM)
Dr Dirk Thies, Agronome / Ecologue CTP (GIRNEM)
Stephan Neu, Agro-économiste, Conseiller Technique du MDRE
Steven McCracken, Hydrogéologue et Economiste (GIRNEM)
Mohamed Moctar N'Diaye dit Chérif, Ingénieur Forestier Homologue National (GIRNEM)



AVANT-PROPOS

Si le Sahel comporte un ensemble de caractéristiques géographiques, économiques et politiques particulières, il n'en demeure pas moins qu'il possède aussi des spécificités régionales. La prise en compte de ces spécificités dans la stratégie globale d'intervention des différents bailleurs de fond devrait permettre d'affiner les approches et de mieux aiguïser la pertinence des concepts qui doivent asseoir le fondement du développement rural dans cette partie de l'Afrique.

On peut citer parmi ces spécificités, le cas des populations sahariennes situées au nord de l'isohyète 400 mm, dont les modes de vie nomades subissent une mutation importante.

Actuellement, ces populations vivent majoritairement des revenus d'un élevage pastoral avec des apports occasionnels agricoles et des soutiens familiaux en provenance des grands centres urbains.

La variabilité pluviométrique, au nord de l'isohyète 400 mm, entraîne inéluctablement l'ouverture de l'espace, car l'agriculture y est quasi inexistante et l'élevage y est soumis pour sa survie à la mobilité, au gré de celle des nuages. Les principes de la Charia qui pronent l'accès libre aux ressources et leur gestion collective, sont tout à fait en phase avec ce contexte spécifique. C'est ce contexte particulier, comme tant d'autres au Sahel, qui doit enclencher le processus de réflexion autour de la pertinence des itinéraires du développement rural.



LE POTENTIEL DE PRODUCTION

Les expériences de développement rural au sud de l'isohyète 400 mm

Au Sahel, les expériences de développement rural se sont déroulées principalement dans la zone située au sud de l'isohyète 400 mm. Cette zone se caractérise par une pluviométrie relativement abondante et régulière qui a favorisé un système agropastoral sédentaire. Il s'est développé sur cette base une production intensive dans un contexte spatial de terroir aux ressources limitées et d'appropriation des ressources.

C'est ainsi que ce contexte a permis le développement d'approches qui, au simple examen des données pluviométriques et de la forme d'occupation de l'espace, étaient semblables aux modèles européens. La limitation quantitative et spatiale des ressources, l'impossibilité d'une expansion spatiale, la sédentarité et les risques de dégradation imposent une intensification de la production et donc des outils relatifs à la « gestion des terroirs ».

Le contexte de l'Est Mauritanien

L'Est Mauritanien est caractérisé par une variabilité climatique extrême ayant généré un système de production pastoral impliquant la mobilité des cheptels et des personnes sans limitation spatiale et la gestion communautaire des ressources naturelles. Si les populations de l'est mauritanien sont tentées aujourd'hui par les possibilités qu'offre la sédentarisation, il n'en demeure pas moins que le mode de production prépondérant reste l'élevage transhumant.

La croisée de deux modèles

C'est ainsi que les perspectives de développement dans cette région se trouvent aujourd'hui à la croisée des influences d'un modèle traditionnel à prédominance pastorale, et d'un modèle global de développement rural Sahélien à prédominance agricole.

Il est dès lors opportun de définir les meilleures conditions de rentabilisation de ces modèles selon les différents potentiels et les différents cadres de production offerts par le contexte de l'est mauritanien.

Cadre juridique

La Charia et les pratiques coutumières

Le cadre de gestion des ressources naturelles tant agricoles que pastorales trouve ses origines dans la Charia et les pratiques coutumières. La Charia stipule que la terre appartient à celui qui la met en valeur. Cette propriété reste valable jusqu'à disparition de toute trace de mise en valeur. Les règles traditionnelles organisent aussi bien la circulation des personnes et des animaux dans l'espace agricole que l'accès aux ressources. Parmi ces règles on peut citer le principe du passage, de pacage et d'accès aux ressources.

Au niveau de l'élevage la Charia fonde le principe de la gestion communautaire des ressources pastorales en déclarant l'accès libre aux pâturages, à l'eau, et au bois de chauffe. Ces ressources ne peuvent faire l'objet d'appropriation exclusive, ce qui n'empêche pas leur exploitation à des fins privées. La coutume traditionnelle que la jurisprudence considère comme règle juridique a permis la gestion temporaire de l'espace (installation de campement, passage à l'eau, statut juridique des points d'eau réalisés, priorisation de l'utilisation de l'eau).

Textes modernes

L'application juridique des codes hérités de la période coloniale répondait plutôt à des soucis de fixation, de stabilisation des populations nomades à des fins de contrôle, de prélèvement des taxes et de sécurité. Ni dans leur conception ni dans leur application



ces codes n'avaient pour fonction de servir de support à la production. L'unique production qui intéressait la France métropolitaine à l'époque était la gomme arabique basée essentiellement sur la cueillette. C'est ainsi que la production pastorale traditionnelle et les îlots agricoles sont classés sans intérêt économique pour la métropole donc sans réel besoin de législation.

Avec l'indépendance certains textes ont été élaborés prenant surtout comme objectif l'affermissement de la souveraineté territoriale et politique par rapport au système traditionnel, donc le rôle tant prépondérant que bienfaiteur de l'état.

Durant ces vingt dernières années et à l'occasion de l'intégration de la Mauritanie dans la mouvance du développement rural, la législation s'est intéressée à la production largement influencée par le modèle sahélien.

L'Islam, comme religion, a joui d'une place prépondérante dans les préambules des différentes constitutions de 1960 à 1962. La Charia est cependant restée au niveau des coutumes traditionnelles, alors que la gestion des ressources naturelles continue à relever du Code Napoléon.

Conclusions

La Charria et les règles traditionnelles de gestion de ressources naturelles ont servi de support au développement dans ses dimensions économiques et sociales. Elle ont favorisé une exploitation optimale des potentiels économiques tout en préservant un relatif disponible en ressources naturelles, donc une forme de pérennité.

L'analyse des textes modernes fait ressortir la non prise en compte du pragmatisme des règles et coutumes traditionnelles tant par ignorance des exigences d'une production conditionnée par la variabilité climatique que par la volonté de contourner les mécanismes traditionnels de gestion des conflits. Il en résulte leur inadéquation par rapport aux contextes et aux exigences actuelles de production. L'arsenal juridique régissant les différentes ressources naturelles démontre des insuffisances par rapport aux exigences d'un développement fondé à la fois sur le libre accès pastoral aux ressources et à l'optimisation de la production agricole. Par exemple la facilité d'obtention d'une concession et la propension à l'attribution de concessions rurales sont de nature à réduire l'espace de mouvement du cheptel, sans toutefois stimuler la production agricole. La notion même de propriété est soit relative à la mise en valeur par les agriculteurs (propriété islamique), soit correspond à l'appropriation par un acte juridique (concession foncière). Par ailleurs la gestion des ressources naturelles relève de la compétence des services déconcentrés de l'administration (Wilaya, Délégation, Moughata, Inspections) alors que les autorités décentralisées (Commune) se trouvent marginalisées.

Production agricole

Production et système d'approvisionnement

Culturellement, l'agriculture était considérée dans la conscience collective maure comme l'activité de dernière chance pour la survie.

Historiquement, au nord, a toujours existé une exploitation agricole limitée aux dépressions humides de type "mare" appelé "grara". Il s'agit d'une influence magrébine favorisant la culture de l'orge et du blé et du dattier dans les zones oasiennes.

La culture du mil et du sorgho est une conséquence des influences du sud. La libération des derniers esclaves, initialement sans cheptel a stimulé l'apparition des premiers aménagements agricoles.

Il s'est installé un système d'échanges profitable au sud et au nord à travers le troc : de l'orge, du blé, des dattes et du sel en provenance du nord, du mil du sorgho et des épices en provenance du sud. Ce système a fondé historiquement le commerce caravanier qui a fleuri à Oualata, Tichit, Chinguéti et plus tard à Aoujeft et Atar. Cet



approvisionnement par caravane du Mali est devenu une tradition qui soulage les éleveurs d'éventuelles charges de production et facilitera plus tard l'approvisionnement en viande des agriculteurs au sud.

Facteurs de stimulation

Le développement des activités agricole a été stimulé durant ces dernières décennies par trois facteurs essentiels:

- ↳ ↳ l'option officielle portant sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire en application du Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) qui annonçait clairement l'existence d'une "crise alimentaire",
- ↳ ↳ les stratégies des bailleurs de fonds et des états, plus réceptifs à des projets agricoles concrets et fixes, qu'à des appuis au secteur pastoral, jugé plus flou car mobile,
- ↳ ↳ l'attribution de titres fonciers.

En conséquence, le balisage de certaines adresses spatiales (école, mosquée, digue, diguette, barrage etc.) avait comme objectif de profiter des appuis de l'état. Il en est de même de la fragmentation continue des villages en entités socio-politiques.

Quelques chiffres¹

- ↳ ↳ Le nombre de jours de pluie varie de 8 à 10 jours par an entre les mois de Juillet et Septembre et la pluviométrie moyenne oscille entre 130 et 180 mm par an dans l'Est Mauritanien.
- ↳ ↳ Le rendement moyen agricole en culture pluviale est de 0,5 Tonnes par ha dans le cas de pluviosité dite "normale". La variation se situe entre 0,3 et 0,7 Tonnes par ha.
- ↳ ↳ Le secteur agricole a profité d'un crédit (court et moyen termes cumulés) d'environ plus du double du crédit alloué à l'élevage.
- ↳ ↳ La part du secteur agricole au PIB oscille entre 5% et 6% (estimation 98 6,1%), tandis que l'élevage varie entre 14% et 15% (14,5% en 1998).
- ↳ ↳ L'investissement dans le secteur agricole a évolué de 3,9 milliards UM en 1994 à 4,8 milliards en 1998. A titre de comparaison les investissements dans le secteur de l'élevage n'ont été que de 0,3 milliards en 1994 et de 0,4 milliards en 1998.
- ↳ ↳ En 1998 le secteur agricole a représenté environ 25% du taux d'investissement global tandis que l'élevage n'enregistre annuellement que 2,3% depuis 1994.

Contraintes

Un relevé non exhaustif des contraintes du secteur agricole de l'Est Mauritanien, dans une option d'autosuffisance alimentaire, comporte:

- ↳ ↳ le volume important des investissements exigés par l'agriculture irriguée pour compenser la variabilité climatique,
- ↳ ↳ le coût élevé de l'entretien des aménagements,
- ↳ ↳ la durabilité aléatoire des aménagements due au caractère difficilement prévisible des crues au vu de la variabilité pluviométrique,
- ↳ ↳ la faible insertion de l'aménagement dans les systèmes socioculturels, traditionnels,
- ↳ ↳ la dispersion et les chevauchements de compétences institutionnelles,
- ↳ ↳ la dépendance des cultivateurs en matière de complément de revenu offert par l'élevage.

Conclusions

En agriculture, d'énormes financements, sur fonds propres de l'état et de l'extérieur, ont été investis dans les secteurs de l'irrigué et de la vulgarisation. En plus de son coût direct important, l'agriculture a été également coûteuse en terme de production

¹ Source Modèle macroéconomique Mauritanien (MEMAU)



réduite pour d'autres secteurs. En effet, l'agriculture a été réalisée en partie grâce à la transformation des dépressions humides (tamourt, mare, marigot) servant de pivot pour la mise en valeur des pâturages, et de relais pour la mobilité tant pastorale que des oiseaux migrateurs en plus de leur rôle pour la biodiversité (Ecotourisme).

Ce type de mise en valeur des îlots humides est onéreux et aléatoire. Il se traduit sur le plan économique par la non mise en valeur de plus de 1500 km² de pâturage par zone humide et augmente les charges de la production pastorale par la multiplication des distances et la réduction de l'accès au pâturage (suppression des escales). En plus de ces effets économiques la transformation agricole de l'îlot humide est synonyme de la destruction de la biodiversité, du couvert végétal et de la limitation d'accès à la ressource en eau.

Il se pose alors la question de savoir à quel impact économique s'en tenir dans un contexte de variabilité climatique quand il s'agit de mise en valeur agricole impliquant une appropriation exclusive par mise en défens.

Production pastorale

L'élevage transhumant caractérisé par la mobilité des personnes et des animaux, constitue et a toujours constitué le fondement culturel, social et économique de l'est de la Mauritanie. Le système d'échange évoqué plus haut a permis de s'adonner à la production pastorale plus rentable dans le contexte climatique que la production agricole.

En dépit d'une baisse de la pluviométrie de 30 à 60 % enregistrée pendant ces vingt-cinq dernières années au Sahel, qui a compromis la production agricole, le secteur de l'élevage se présente comme suit:

- ↳ le cheptel est passé de 3 millions de têtes en 1950 à 11 millions de têtes en 1992 et 13 millions en 1996,
- ↳ en 1998, la contribution du secteur primaire (hors mines et pêche) à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) a été de 21,6% dont plus de 70% viennent du seul secteur de l'élevage,
- ↳ la filière de la viande rouge, peu développée actuellement à cause de l'insuffisance de l'intégration de ce sous secteur dans l'économie nationale, représente un énorme potentiel d'exportation. En outre les projections² permettent déjà d'établir que l'élevage garantit à la Mauritanie son autosuffisance en protéines jusqu'en 2010,
- ↳ en 1997 la valeur ajoutée de l'élevage est estimée en prix courants, à 18,9 milliards d'UM,
- ↳ sur le plan démographique la population nomade était estimée en 1987 à 12%, mais sans inclure les habitants de toutes les agglomérations rurales vivant effectivement de l'élevage nomade,
- ↳ sur le plan social l'élevage assure un revenu à une grande partie de la population et offre un grand nombre d'emplois en amont (bergers, pisteurs, vétérinaires, vendeurs d'amersal, etc.), et en aval (transporteurs, bouchers, courtiers, etc.). De plus ces emplois constituent dans la plupart des cas une diversification des sources de revenu pour les cultivateurs,
- ↳ sur le plan écologique la transhumance constitue une réponse séculaire et adaptée à la variabilité, à la dispersion et à la rareté des ressources naturelles.

Essais d'intensification

Des essais d'intensification d'élevage ont été entrepris au niveau de l'est Mauritanien (production laitière, embauche). Des modèles de production intensifs de type périmètre de rotation pastorale ont été testés. Cette rotation a été soutenue par la

² Source Modèle macroéconomique Mauritanien sous modèle pour le secteur agricole (MEMAU AGRO)



fabrication d'intrants de type pierre à lécher et la fourniture d'apport alimentaire par fauche mécanisée. Les résultats obtenus ne semblent pas encourageants:

- ↳ ↳ fermeture de l'usine (manque de lait),
- ↳ ↳ disparition du barbelé des parcelles (recyclé pour d'autres fins utilitaires),
- ↳ ↳ l'arrêt de la fauche mécanisée (fin de subventions),
- ↳ ↳ l'impossibilité de la vulgarisation de la pierre à lécher non compétitive par rapport à la pierre minérale locale appelée Amersal.

Les causes profondes de cet échec résident essentiellement dans la contradiction du système de production avec les exigences de la variabilité climatique et les fluctuations de pâturages qui en découlent.

Contraintes

L'opérationnalité de ce modèle pastoral ne doit pas cacher certaines contraintes importantes dont essentiellement:

- ↳ ↳ le cloisonnement de l'espace pastoral dû à la sédentarisation, aux processus d'appropriation privée du sol et à l'extension de l'agriculture, a pour conséquences, une réduction subséquente de l'espace pastoral vital pour la transhumance,
- ↳ ↳ l'absence d'une option clairement définie par l'Etat en matière de développement de l'élevage transhumant,
- ↳ ↳ l'incohérence des différents textes régissant les aspects de l'espace pastoral (code forestier, code foncier, code de l'eau, code des obligations et des contrats),
- ↳ ↳ la dispersion et les chevauchements de compétences institutionnelles.

Conclusions

Dans le domaine de l'élevage la plupart des tentatives d'intensification ont été sans résultats économiques en dépit d'un appui important aussi bien dans le cadre de projets de vulgarisation que de décisions politiques.

Cet échec semble s'expliquer par la non prise en compte au niveau des conceptions des contraintes du contexte climatique, le coût de financement des intrants et de leurs entretiens et la compétitivité des charges d'exploitation extensive. En d'autres termes, la variabilité climatique qui engendre une fluctuation systématique des pâturages, empêche l'immobilisation des troupeaux sur une aire géographique. Par ailleurs les coûts des intrants nécessaires à l'intensification et les mesures d'accompagnement sont élevés, et de ce fait le gain escompté devient négligeable par rapport à celui obtenu par l'élevage extensif.

Production forestière

Dégradation

Le stock national de bois tend à diminuer fortement pour des raisons liées essentiellement à l'agriculture et à la production de charbon de bois. L'interdiction de la production de charbon et la persistance de la consommation au Sénégal n'ont fait qu'aggraver la situation. Cependant dans l'Est mauritanien les forêts semblent pour l'instant entretenir un rythme de régénération naturelle globalement satisfaisant.

Bien que le phénomène de crise énergétique ne semble pas être explicite dans l'est mauritanien au vu du couvert ligneux existant il n'en demeure pas moins que la conjoncture économique est assez stimulante pour la production charbonnière en direction des grands centres urbains. Cette tendance à la production de charbon de bois risque d'impliquer gravement l'est mauritanien à terme, après l'épuisement du potentiel ligneux dans la zone du fleuve.

Revenus

La forêt reste une source de revenu incontournable au niveau des ménages pauvres. Les produits et sous produits de la forêt engendrent un grand nombre d'activités



génératrices de revenu en milieu rural et urbain. Ces activités peuvent être regroupées comme suit:

- ↳ bois de chauffe et charbon de bois,
- ↳ bois de service (perche),
- ↳ paille,
- ↳ cueillette des produits forestiers dont principalement la gomme arabique.

Le système d'approvisionnement de bois de chauffe ou de charbon de bois constitue une filière très attractive sur le plan financier. Les taxes à l'endroit des grands producteurs sont faibles. Les ruptures et l'inaccessibilité du gaz constituent des facteurs d'encouragement à la destruction de la forêt.

L'usage millénaire de la gomme est révélateur de son importance pour des raisons d'ordre diététique. La production a chuté de 3982 T en 1960 à 150 T en 1974. D'après les sources de la douane, l'exploitation a baissé en 1993 jusqu'à atteindre huit tonnes.

La reforestation

La reforestation telle que pratiquée dans les projets de première génération, a visé essentiellement la réalisation d'un objectif de protection, conséquence d'une analyse de la problématique de l'érosion éolienne et notamment le danger d'ensablement des infrastructures dites villageoises.

Dans la logique du système VCT (vivres contre travail), la rentabilité de toutes les activités était mesurée en nombre de sacs de denrées alimentaires. Les programmes de plantation se mesuraient donc en quantité de vivres et non en besoins de protection des infrastructures. Les réalisations étaient chaque fois considérées comme appartenant aux structures publiques et donc abandonnées après exécution.

Au sujet des modalités de la reforestation, toute une série de questions doivent être abordées, en particulier le droit de l'utilisateur sur la ressource, le choix des types d'aménagement, l'initiation de la demande et de la subvention, l'analyse d'impact, les possibilités de pérennité, les types de participation et la gestion des conflits.

Conclusions

Les produits et sous produits de la forêt contribuent à la composition du revenu rural de certaines couches sociales tant par leur vente que par le travail fourni.

En l'absence des charbonniers professionnels l'état relativement intact du couvert ligneux de l'est mauritanien permet de soutenir un équilibre entre le prélèvement et la régénération naturelle des ressources. Il n'en demeure pas moins que des risques de déséquilibre peuvent être favorisés par l'alternative d'approvisionnement des grands centres urbains à partir de l'est mauritanien. Cependant, la situation actuelle n'est pas perçue comme préoccupante, d'où la non réceptivité des ménages à la vulgarisation des technologies d'économie de l'énergie.

Les produits végétaux soutiennent également la pharmacopée traditionnelle.

Au niveau de la gomme arabique l'interdiction de la saignée a une influence négative sur les revenus des catégories sociales pauvres.

La reforestation s'est déroulée dans un contexte d'intérêt lucratif immédiat au dépend d'une stratégie d'appropriation et de gestion à long terme. Sur le plan culturel et économique, la préférence n'a pas été accordée aux espèces locales, mais à l'introduction du Prosopis.

Au niveau des techniques, les essais de semis direct pouvant économiser les coûts de pépinière, n'ont pas été concluants (à titre d'exemple 0,5 % des poquets semés sur deux ans pour l'acacia tortilis).



REFLEXIONS STRATEGIQUES

Cadre général

Il s'agira de s'insérer dans un processus de connexion et d'interpénétration entre les deux approches (gestion de terroir villagois, mobilité). En d'autres termes identifier les zones où les expériences d'intensification seraient porteuses et complèteraient les systèmes de production dont la validité économique, écologique et sociale semble être prouvée. Il s'agit d'éviter des transpositions d'itinéraires technologiques et organisationnels improductifs hors de leur cadre initial.

Dans le contexte Est mauritanien la stratégie consiste à minimiser les effets des facteurs limitants par le développement d'aptitudes économiques permettant de faire face aux cycles répétitifs de la sécheresse. La variabilité climatique exclut toute stratégie de production unidimensionnelle soit de type abondance pluviométrique, soit de stricte sécheresse.

C'est la complémentarité entre les possibilités de production dans les conditions de sécheresse et la production en période d'abondance pluviométrique qui fonde la stratégie de la sécurisation. Il en résulte que la priorité stratégique doit aller aux modes de production les moins sensibles aux sécheresses prolongées et les plus profitables dans le cas d'abondance pluviométrique courte.

Ceci entraîne que dans les conditions climatiques précaires la diversification des revenus devient nécessaire dans l'unique but de limiter les facteurs de vulnérabilité.

Les possibilités offertes dans les conditions de ressources naturelles limitées seraient de renforcer la diversification de revenus hors, à travers ou par l'exploitation opportuniste des ressources naturelles.

On devra en outre préciser les régimes de propriété exclusive et communautaire des ressources au vu des exigences des différents types de production et de leurs complémentarités.

Sur cette base, l'amélioration de la production ne semble pas passer nécessairement par les outils de la « gestion de terroir » mais plutôt par une gestion des ressources naturelles plus ouverte.

Recommandations opérationnelles

pour l'élevage

L'amélioration de la production de l'élevage par une gestion des ressources naturelles ouverte régionale et par un développement des facteurs amont et aval du système nécessite:

- ↳ le renforcement du potentiel de production de l'élevage pastoral à travers la mobilité, celle-ci étant facilitée par la réduction des facteurs de cloisonnement de l'espace, l'accès aux ressources pastorales, la gestion communautaire à des fins privées et la mise en valeur des ressources pastorales,
- ↳ la mise à niveau des supports en amont (santé animale, hydraulique pastorale, règles de gestion, informations utiles à la production etc.) et des conditions de rentabilisation en aval (amélioration des facilitations d'écoulement saisonnier et permanent, hygiène de production, informations utiles aux ventes, sous-produits),
- ↳ la professionnalisation des métiers en amont et en aval de la production (normes de qualification, normes de qualité des prestations, statut),



- ↴ ↴ l'intégration de la production et de la commercialisation dans le contexte régional à travers les modalités de transhumance transfrontalière et les échanges commerciaux.

pour l'agriculture

L'amélioration de la production agricole à travers la réduction des facteurs limitants de la variabilité climatique et l'intervention au niveau d'autres facteurs en amont et en aval nécessite:

- ↴ ↴ une tendance vers une agriculture d'approvisionnement local, minimisant les coûts de transport,
- ↴ ↴ la maîtrise et la rentabilisation de la ressource en eau disponible prenant en compte les effets sur d'autres secteurs de production et les infrastructures préexistantes,
- ↴ ↴ la prise en charge progressive par les producteurs des coûts d'intrants et le recours progressif à une prestation de conseil agricole de type privé,
- ↴ ↴ la prolongation de la durée de disponibilité des produits agricoles sur le marché par la conservation.

pour les forêts

Le développement du secteur forestier doit se baser sur l'implication des collectivités décentralisées dans la gestion de la production locale de bois de chauffe et de charbon de bois et la stimulation du principe de l'approvisionnement local.

Il est recommandé de conduire des essais expérimentaux à petites échelles dans les différents écosystèmes, pour assurer un suivi des possibilités de forestation ultérieure portant sur:

- ↴ ↴ les possibilités de régénération naturelle et artificielle,
- ↴ ↴ les possibilités de rentabilité économique à long terme.

pour le corpus juridique

Il serait indiqué:

- ↴ ↴ d'harmoniser les textes dans le but de favoriser les conditions de production par la suppression des facteurs de contradiction entre d'une part le dispositif traditionnel et le dispositif moderne et d'autre part à l'intérieur de dispositif moderne,
- ↴ ↴ de combler au niveau des lois modernes les vides juridiques pouvant affecter négativement les conditions de la production,
- ↴ ↴ de mettre en évidence les avantages des règles traditionnelles. Elles permettent la gestion communautaire des ressources favorisant à la fois le libre accès et l'exploitation des ressources à des fins privées et la propriété exclusive non spéculative à durée déterminée par l'état de la mise en valeur,
- ↴ ↴ de rechercher les éléments d'harmonie pour concilier les exigences de la propriété spatiale exclusive à production fixe et les exigences d'une gestion communautaire, sans propriété exclusive, à production mobile.

Il en résulte la nécessité de définir les limites économiques de la mise en défens compte tenu du principe traditionnel de la mise en valeur. Ceci permettra de limiter les mises en défens (clôture) à ce qui est effectivement mis en valeur. Ce principe permettra à la fois la mise en valeur agricole non spéculative et la non appropriation exclusive des reliquats en ressources naturelles favorables à d'autres secteurs de production.

La notion de mise en défens sous condition juridique de mise en valeur devra être précisée compte tenu de sa valeur comparée à la valeur du système d'exploitation antérieur à la mise en défens. L'économie, l'écologie et le social seront prépondérants dans la prise en compte des éléments constitutifs de la valeur.

Eviter les restrictions réglementaires de type interdiction totale qui ne permettent pas un discernement entre les ressources capitales pour un système de production et les espèces menacées (catalogue actuel des espèces protégées).



Au plan institutionnel, la marginalisation des structures décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles dans leurs territorialités empêche la bonne régulation de l'exploitation des ressources naturelles par les utilisateurs. L'amélioration des responsabilités juridiques des conseils municipaux des communes en matière de gestion des ressources naturelles permettra:

- ↳ ↳ la mise à profit du dispositif juridique traditionnel favorable aux ressources naturelles,
- ↳ ↳ l'intégration des structures et mécanismes traditionnels de gestion des conflits,
- ↳ ↳ l'amélioration de la régulation des intérêts au niveau des ressources naturelles par rapport aux procédures actuelles de contrôle des ressources par les structures déconcentrées de l'administration.

Le groupe de travail:

Dr. Dirk Thies, Agronome / Ecologue CTP (GIRNEM)

Dr. Dah O/Khtour, Expert Socio-Economiste/Pastoraliste (GIRNEM)

Stephan Neu, Agroéconomiste, Conseiller Technique du MDRE

Steven McCracken, Hydrogéologue et Economiste (GIRNEM)

Mohamed Moctar N'Diaye dit Chérif, Ingénieur Forestier Homologue National (GIRNEM)

Dirk Thies / Dr Dah GIRNEM,

c/o Bureau de la GTZ, B.P. 5217 Nouakchott,

Mauritanie

e-mail: 100660.107@compuserve.com